

BARÈME DES HONORAIRES

PRESTATIONS

PRESTATIONS LE SERVICE DE GESTION	HONORAIRES	ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS	HONORAIRES
Mise en place du mandat de gestion Quittancement mensuel du locataire Appels et encaissement des loyers Versement mensuel du loyer et charges au bailleur Envoi mensuel d'un relevé de gérance Révision annuelle des loyers en fonction de l'indice IRL Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande Aide à la déclaration fiscale Suivi des travaux, établissement de devis, règlements des fournisseurs	7,08 € TTC Du loyer CC	Garantie Loyers impayés Classique Garantie de paiement des loyers à 100%, sans franchise et sans limite de durée dans le temps Vérification de la conformité des pièces justificatives du dossier Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10 000 € Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 80 000 € / sinistre Prise en charge des procédures Protection juridique	1,90€ TTC Du loyer CC
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les honoraires de gestions s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant ◆ Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur) ◆ Taux de TVA en vigueur : 20% sauf TVA DOM-TOM : 8,5% 		Garantie Loyers impayés Totale Toutes les garanties de la GLI Classique Indemnisation dès le 1 ^{er} mois d'impayés	

LOCATION

PRESTATIONS LE SERVICE DE GESTION	Zones non tendues	Zones tendues	Zones très tendues
A la charge du bailleur Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	12 € TTC / m ²
Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT		
Etat des lieux	3 € TTC / m²		
A la charge du locataire Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	12 € TTC / m ²
Etat des lieux	3 € TTC / m²		

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).
 Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.